

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00220 Numéro SIREN : 400 642 187 Nom ou dénomination : VERNET-BEHRINGER
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 7245

**EXEMPLAIRE
GREFFE**

**André
& Associés**



Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 20 JUIL. 2021
sous le n° B 7245

VERNET-BEHRINGER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

André
& Associés



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

**SCP de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES**
société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE

VERNET-BEHRINGER

Société par actions simplifiée

Au capital de **3 711 000 Euros**



Siège social :

13 rue de la Brot

21000 DIJON

400 642 187 R.C.S DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

A l'Associée unique,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERNET-BEHRINGER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Crise sanitaire Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur les comptes annuels de la société.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note de l'annexe intitulée « Stocks et en-cours » expose la méthode de valorisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les estimations et hypothèses de valorisation retenues et nous nous sommes assurés que la note figurant dans l'annexe fournit une information appropriée.
- La note de l'annexe intitulée « Investissements incorporels » expose la méthode de comptabilisation et d'évaluation des frais de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les estimations et hypothèses de valorisation retenues et nous nous sommes assurés que la note figurant dans l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À BEAUNE

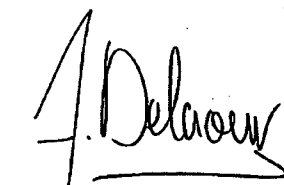
L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
LE DIX MAI

Le Commissaire aux Comptes

La S.C.P. de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES



Thierry ANDRE



Julien ARNOULT-DELACOUR

① BILAN - ACTIF

			Brut 1	Amortissements provisions 2	Exercice clos le 31/12/2020 Net 3	Exercice clos le 31/01/2020 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA 0		0	0
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	AE		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 7 881 440	AG 4 566 710	3 314 730	2 941 305
		Fonds commercial	AH 7 622	AI	7 622	7 622
		Autres immobilisations incorporelles	AJ 3 563 550	AK	3 563 550	4 386 150
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 1 050 651	AS 938 917	111 734	141 144
		Autres immobilisations corporelles	AT 712 691	AU 539 557	173 135	203 786
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX 58 278	AY	58 278	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU 7 622	CV	7 622	7 622
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF 339 028	BG	339 028	371 700
		Autres immobilisations financières	BH 9 450	BI	9 450	13 617
TOTAL (II)			BJ 13 630 333	BK 6 045 183	7 585 149	8 072 946
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL 4 965 496	BM 693 770	4 271 726	4 093 827
		En cours de production de biens	BN 2 097 346	BO	2 097 346	1 647 427
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR 761 970	BS	761 970	519 522
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX 784 143	BY	784 143	2 159 954
		Autres créances (3)	BZ 420 945	CA	420 945	609 612
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF 670 540	CG	670 540	921 932	
	Charges constatées d'avance (3)	CH 218 148	CI	218 148	166 874	
	TOTAL (III)	CJ 9 918 588	CK 693 770	9 224 818	10 119 148	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO 23 548 921	1A 6 738 953	16 809 968	18 192 094
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:			CP 9 076			57 672
(3) Part à plus d'un an:			CR			

VERNET BEHRINGER SAS
Pascal DENIS
Président

② BILAN - PASSIF

Désignation de l'entreprise		VERNET-BEHRINGER		Exercice	31/12/2020	31/01/2020	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			DA	3 711 000	400 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...			DB			
	Ecart de réévaluation	(Dont écart d'équivalence	EK 0)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	40 000	40 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)	(Dont réserve spéciale provisions pour fluctuation des cours	B1 0)	DF			
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	EJ)	DG	3 469 782	5 753 575	
	Report à nouveau			DH		-1 074 142	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-2 770 172	-1 209 651	
	Subventions d'investissements			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	4 450 610	3 909 782	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN	59 000	59 000		
TOTAL (II)			DO	59 000	59 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	164 380	367 971	
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	164 380	367 971	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 089 065	4 962 577	
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs	EI 0)	DV	22 591	1 986 183	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 614 599	1 004 464	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 629 754	4 394 312	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 766 207	1 507 804	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	13 762		
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	12 135 978	13 855 340		
Ecart de conversion passif (V)			ED				
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	16 809 968	18 192 093		
RENOIS	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
	[4]	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	9 389 500	11 442 778
	[5]	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 105 000	4 055 521

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise		VERNET-BEHRINGER							
			Exercice				31/12/2020	31/01/2020	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	865 322	FB	474 409	FC	1 339 731	1 975 139	
	Production biens vendue services	FD	3 440 852	FE	1 900 909	FF	5 341 761	19 547 436	
		FG	222 838	FH	94 546	FI	317 384	283 164	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	4 529 012	FK	2 469 864	FL	6 998 876	21 805 739	
	Production stockée					FM	692 367	-1 087 213	
	Production immobilisée					FN	202 278	622 042	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP	984 026	571 082	
	Autres produits					FQ	277	90	
	Total des produits d'exploitation (I)						FR	8 877 824	21 911 739
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droit de douane)					FS			
	Variation de stock (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	3 916 828	9 932 835	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-297 369	573 887	
	Autres achats et charges externes					FW	2 065 992	4 253 042	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	199 727	328 091	
	Salaires et traitements					FY	2 924 934	4 657 993	
	Charges sociales					FZ	1 148 103	1 728 300	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements					GA	729 601	862 188
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant: dotations aux provisions					GC	693 770	574 300
		Pour risques et charges: dotations aux provisions					GD	164 380	220 971
	Autres charges					GE	66 987	20 837	
	Total des charges d'exploitation (II)						GF	11 612 953	23 152 443
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-2 735 129	-1 240 704
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés					GL	1 318	1 168	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN		22	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 318	1 190	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées					GR	57 744	77 319	
	Différences négatives de change					GS	36		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	57 780	77 319	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-56 462	-76 128	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II + III - IV + V - VII)						GW	-2 791 591	-1 316 832	

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		VERNET-BEHRINGER		Exercice 31/12/2020	Exercice 31/01/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		34 138	35 755
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		30 000	26 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD		64 138	61 955
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		42 411	75 081
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		309	8 431
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH		42 721	83 512
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		21 417	-21 557
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)		HK			-128 738
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)		HL		8 943 281	21 974 884
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		11 713 454	23 184 535
- BENEFICE OU PERTE		HN		-2 770 173	-1 209 651
RENOIS	(3) Dont - Crédit bail mobilier	HP		232 009	13 388
	- Crédit bail immobilier	HQ		12 272	293 018
	(9) Dont transferts de charges	A1		41 755	85 718
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			

VERNET BEHRINGER

Société par Actions Simplifiées au capital 3 711 000 Euros

Siège Social : DIJON (Côte d'Or), rue de la Brôt, n° 13

RCS DIJON : B 400 642 187

SIRET : 400 642 187 000 19

APE : 2841Z

ANNEXE

Exercice : 01/02/20 - 31/12/20

I- RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Objet social

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'étude, la réalisation, la commercialisation, l'installation et l'entretien de tous dispositifs et machines électromécaniques, hydrauliques et électroniques destinés à toutes industries ;
- Toutes opérations de négoce et de représentation de machines, matériels et équipements industriels ;
- Et pour la réalisation de cet objet la création, l'acquisition, la prise à bail ou la location et l'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, de tous fonds de même nature, conformes ou connexes à cet objet ou de nature similaire ou connexe ;
- L'acquisition, la construction, la location, l'exploitation, l'administration de tous locaux ;
- La participation directe ou indirecte de la Société par voie d'apports en nature, achat ou souscription de titres, parts ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ;
- Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant contribuer au développement de la Société.

Capital

Le capital social est fixé à la somme de 3 711 000 EUR.

Il est divisé en 92 775 actions de 40 EUR de valeur nominale.

Gouvernance

Actionnaire unique : BEHRINGER GmbH

Président : Monsieur Pascal DENIS

Direction générale

Monsieur Pascal DENIS : Président / Directeur Commercial

Monsieur Lionel ROBELIN : Directeur Général / Directeur Technique

Commissariat aux comptes

SCP de Commissaires aux comptes ANDRE ET ASSOCIES, représenté par Monsieur Thierry ANDRE

Communication financière

Frédéric REUILLE, Directeur Administratif et Financier

II- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité

Cet exercice se solde avec un chiffre d'affaires total de 6 999 KE composé de CA machines pour 4 959 KE et de CA SAV pour 1 971 KE. Pour comparaison le chiffre d'affaire global de l'exercice précédent s'élevait à 21 806 KE, soit une baisse de 68%. Cet effondrement du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent est bien évidemment lié à la crise sanitaire de Covid-19 qui a fortement impacté notre activité déjà fragilisée.

Le niveau d'activité globale constaté sur l'exercice n'a pas permis d'absorber les charges fixes et les frais de personnel de l'entreprise, par conséquent le résultat de l'entreprise est encore fortement déficitaire à la clôture de l'exercice.

Il s'agit d'un exercice comptable de 11 mois suite à la modification de la date de clôture au 31 décembre.

Crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 s'accompagne de conséquences économiques et financières multiples pour nous même, pour nos clients, fournisseurs et partenaires notamment sur notre/leur financement et notre/leur activité.

A la date d'arrêté des comptes, compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de la situation économique, l'entreprise n'est pas en mesure d'estimer son impact à court ou moyen terme au regard de son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Toutefois, à ce stade, l'entreprise considère que la continuité de son exploitation n'est pas remise en cause.

Il est à noter que pour pallier et anticiper les éventuelles difficultés induites par cette crise sanitaire, la société a recouru aux mesures suivantes :

Sur le plan financier, la société a bénéficié :

- D'un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) pour un montant de 2 300 KE,
- d'un report d'échéance des emprunts et crédit-baux immobilier d'une durée de 6 mois,
- d'un report des charges sociales.

Sur le plan social, la société a mis en place :

- L'activité partielle qui a concerné au plus fort de la crise jusqu'à 90% de l'effectif,
- Le télétravail a été instauré dès que possible pour les postes compatibles (tous services sauf production),
- En dehors des modalités de télétravail, des mesures de protection des salariés ont été adoptées. Le DUER a été actualisé en prenant en compte toutes les démarches prises par la Société pour garantir des conditions sanitaires conformes aux prescriptions gouvernementales.

Investissements en recherche et développement

De par la forte baisse des heures R&D qui résultent d'une stratégie industrielle, il n'a pas été constaté de crédit impôt recherche sur cet exercice.

Effectif

L'exercice a été marqué par un licenciement collectif pour motif économique avec la suppression de 9 postes.

Avec les départs naturels, sur les 11 mois que constituent la durée de l'exercice 2020, l'effectif est passé de 115 à 92 salariés.

Cette baisse d'effectif cumulée à la maîtrise de nos dépenses en frais de personnel est stratégique pour un retour à la profitabilité.

A noter que l'entreprise a bénéficié du régime de l'Activité Partielle.

Structures

Les investissements corporels ont particulièrement porté sur l'actualisation des équipements informatiques et les équipements de production.

Faits exceptionnels ou litiges

L'exercice 2020 est exceptionnellement raccourci à 11 mois à la suite de l'intégration de l'entreprise au groupe Behringer.

En effet, en date du 31 juillet 2020, la société Vernet Behringer a été acquise à 100% par la société Behringer GmbH.

Cette intégration au sein du groupe Behringer est le fruit d'une très longue collaboration entre les deux sociétés.

Avec l'équipe de Direction toujours en place, et fidèle à sa politique, elle continue son développement par cette acquisition.

Pour rappel, depuis 1996, Behringer GmbH était actionnaire minoritaire et partenaire stratégique de Vernet Behringer, dans la fourniture de scies à ruban intégrées aux lignes de perçage-sciage automatiques développées par Vernet Behringer.

Cette transaction va permettre à Vernet Behringer de poursuivre son développement en France et à l'international, et de conduire des projets technologiques de plus grande ampleur.

Suite à cette prise de contrôle, il a été décidé une transformation de la société en SAS avec dans le même temps une augmentation de capital de 3 311 000 € pour le porter à 3 711 000 € par création de 82 775 actions nouvelles.

Evénements postérieurs à la clôture

Procédure d'assignation de la société Vernet Behringer par un agent importateur.

Pour rappel des faits, Vernet Behringer a vendu en 2019 une machine à un agent importateur.

La machine ne convient finalement pas au client final malgré des phases de test satisfaisantes et une pré-réception en nos ateliers prononcée sans réserves.

La facture est payée jusqu'au terme d'expédition. Il reste donc 10% non payés à la date de clôture, soit 66 KE.

Le 07 janvier 2021, cet importateur a assigné Vernet Behringer devant le Tribunal de Commerce de Dijon en vue d'obtenir la résolution du contrat pour défaut de délivrance conforme de la ligne de production.

Vernet Behringer considère que la machine vendue est conforme au cahier des charges du client.

Toutefois, compte tenu des suites du dossier, il a été décidé de passer en perte sur l'exercice la créance restante due pour 66 KE.

La première audience a eu lieu le 25 février 2021.

III- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés par le Président en date du 15/04/2021.

Les comptes annuels ne tiennent donc pas compte des informations postérieures à cette date.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales applicables suivant l'ANC n°2016-07 du 04/11/2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au PCG, en la matière et dans le respect du principe de prudence

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

Investissements corporels

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les taux d'amortissement sont déterminés en fonction de la durée de vie du bien et des règles habituelles de la profession.

- Agencement et aménagements des terrains	10 ans
- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagements des constructions	8, 10 ou 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 ou 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Mobilier	10 ans
- Logiciels système	5 à 10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Investissements incorporels

La société applique la méthode préférentielle en terme d'activation des frais de recherche et développement, dès lors que les conditions d'activation sont réunies dont notamment les sérieuses chances de réussites techniques et commerciales.

Certains investissements en recherche et développement sont immobilisés sur 5 ans.

Cette durée est définie en cohérence avec le cycle économique de ces travaux de recherche.

Compte tenu de l'expérience dont bénéficie la société dans la gestion des projets de recherche et développement, l'évaluation de ces coûts a été affinée afin de tenir compte de l'exhaustivité des frais indirects et de façon à approcher le plus précisément possible la valeur des projets de recherche et développement engagés par la société.

Les investissements relatifs à la mise en place d'un ERP sont immobilisés sur 10 ans.

Titres de participation - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur liquidative de l'OPCVM est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en-cours

La majorité des fournitures fait l'objet de contrats fournisseurs.

Depuis l'exercice 2017/2018, les stocks sont évalués suivant la méthode du coût de revient.

Les produits finis sont valorisés au prix de vente minoré des coûts de mise en service et sous-garantie, des commissions et le cas échéant des frais de ports.

La valorisation des fournitures et en-cours intègre l'ensemble des frais accessoires hors frais financiers.

Les produits facturés et en cours sont valorisés au coût de production, soit le prix de revient des marchandises majoré du coût de main d'œuvre directe.

Les heures incorporées dans les en-cours sont valorisées au coût complet hors frais de recherche et de commercialisation.

Les provisions sur les articles en stocks et les encours font l'objet de dotations et reprises annuelles.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Il est notamment tenu compte de la date d'ancienneté des stocks pour déterminer leur valeur de réalisation probable.

A noter que la valorisation des stocks à la clôture a été faite sur la base des CUO 2019, lesquels correspondent à un niveau d'activité standard de l'entreprise. Par conséquent, aucune sous activité n'a été intégrée dans les stocks cet exercice.

Il est par ailleurs difficile pour l'entreprise d'estimer l'impact de cette sous activité.

Charges et produits

Les charges constatées d'avance et produits à recevoir inclus dans les postes de bilan sont liés à l'exploitation normale de la société.

Après livraison des machines, des prestations sont à fournir, lors des mises en route et de l'obtention du résultat industriel.

Les charges qui en découlent sont comptabilisées en provisions pour mises en services et garanties données aux clients.

Créances et opérations en devises

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice ou, le cas échéant, le cours de conversion à terme.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

Les pertes latentes et charges non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Indemnités de départ en retraite

Elles sont majoritairement enregistrées en engagements et l'autre partie est confiée à un organisme extérieur.

Elles sont déterminées en respect des normes IFRS et de la table de mortalité en vigueur et représentent le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Modifications dans la présentation des comptes ou dans les méthodes d'évaluation retenues

Néant

IV- BILAN (en KE)

Actif immobilisé

Immo. Incorporelles
Immo. Corporelles
Immo. Financières
TOTAL

Ouverture	Aug.	Dim.	Clôture
11 250,3	1 227,2	-1 024,9	11 452,6
1 919,1	76,7	-174,1	1 821,6
392,9	0,0	-36,8	356,1
13 562,4	1 303,8	-1 235,8	13 630,3

Amortissements

Immo. Incorporelles
Immo. Corporelles
Immo. Financières
TOTAL

Ouverture	Aug.	Dim.	Clôture
3 915,3	651,5	0,0	4 566,7
1 574,2	78,1	-173,8	1 478,5
0,0	0,0	0,0	0,0
5 489,4	729,6	-173,8	6 045,2

Créances

Actif immobilisé
Actif circulant
TOTAL

Montant	à 1 an	plus d'1 an
348,5	9,1	339,4
1 205,1	1 205,1	
1 553,6	1 214,2	339,4

Capitaux propres

Capital social
Primes d'émission
Réserves légales
Réserves réglementées
Autres réserves
Report à nouveau
Résultat de l'entreprise
Sub. d'investissement
Provisions réglementées
TOTAL

Ouverture	Aug.	Dim.	Clôture
400,0	3 311,0		3 711,0
40,0			40,0
5 753,6		-2 283,8	3 469,8
-1 074,1		1 074,1	
-1 209,7	-2 770,2	1 209,7	-2 770,2
3 909,8	540,8		4 450,6

Provisions

Prov. réglementées
Prov. risques et charges
Prov. pour garantie
Prov. pour mise en service
Prov. pour dépréciations des stocks
Prov. Clients douteux
Prov. hausse de prix
TOTAL

Ouverture	Aug.	Dim.	Clôture
205,9	82,3	-205,9	82,3
162,1	82,1	-162,1	82,1
574,3	693,8	-574,3	693,8
0,0			0,0
942,3	858,2	-942,3	858,2

Dettes

Etablissements de crédit
Dettes financières diverses
Avances et acomptes reçus
Fournisseurs
Dettes fiscales et sociales
Groupe et associés
Autres dettes
Prod. constatés d'avance
TOTAL

Montant	à 1 an	plus d'1 an	plus 5 ans	Dont COVID
4 089,1	1 346,1	2 743,0		2 300,0
2 614,6	2 614,6			
3 629,8	3 629,8			
1 766,2	1 766,2			
22,6	22,6			
13,8	13,8			
12 136,0	9 393,0	2 743,0		2 300,0

V- COMPTE DE RESULTAT (en KE)

N-1	%	N	%
-----	---	---	---

Production

France
Exportation
Chiffre d'affaires
Production stockée
Production immobilisée
TOTAL

10 450,6	49,0%	4 529,0	57,4%
11 355,2	53,2%	2 469,9	31,3%
21 805,7	102,2%	6 998,9	88,7%
-1 087,2	-5,1%	692,4	8,8%
622,0	2,9%	202,3	2,6%
21 340,6		7 893,5	

Produits constatés d'avance

Ventes de mach./rétrofits
Ventes de prestations
Autres produits
TOTAL

Produits à recevoir

Exploitation
Hors exploitation
TOTAL

70,9	100,0%	102,8	100,0%
70,9		102,8	

Charges constatées d'avance

Achats matières premières
Charges externes
Charges financières
TOTAL

33,4	20,0%	97,0	35,1%
130,7	78,3%	177,0	64,0%
2,8	1,7%	2,4	0,9%
166,9		276,4	

Charges à payer

Four. d'immobilisations
Autres fournisseurs
TOTAL

431,3	100,0%	236,2	100,0%
431,3		236,2	

Dettes fiscales et sociales

Prov. congés / Salaires
Prov. congés / Charges soc.+fisc.
Provision salaires à payer
Prov.charges soc.+fisc./sal.à payer
Taxe apprentissage - Formation
Effort Construction
Taxe véhicules
Taxe C3S
Taxe COREM
Taxe foncière
CET
GSC
AIST
Agefiph
TOTAL

451,5	61,3%	417,4	57,1%
170,0	23,1%	163,7	22,4%
41,2	5,6%	39,4	5,4%
15,5	2,1%	11,3	1,5%
6,9	0,9%	0,7	0,1%
21,7	2,9%	14,5	2,0%
0,0	0,0%	0,0	0,0%
10,4	1,4%	0,0	0,0%
1,8	0,2%	2,4	0,3%
5,2	0,7%	0,0	0,0%
10,0	1,4%	77,5	10,6%
1,2	0,2%	0,0	0,0%
1,1	0,2%	0,0	0,0%
0,0	0,0%	4,3	0,6%
736,6		731,2	

Impôt sociétés et résultat net comptable

Résultat courant
Résultat exceptionnel
Participation des salariés
Impôt sociétés
TOTAL

-1 316,8	108,9%	-2 791,6	100,8%
-21,6	1,8%	21,4	-0,8%
0,0	0,0%	0,0	0,0%
128,7	-10,6%	0,0	0,0%
-1 209,7		-2 770,2	

VI- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en KE)

	N-1	%	N	%
Machines et rétrofits	19 161,2		4 959,2	
Outillages, pièces, services	2 568,2		1 947,8	
Produits accessoires	76,3		91,9	
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 805,7	100,0%	6 998,9	100,0%
Commissions sur ventes	-464,4		-191,2	
Production stockée				
Production immobilisée	622,0		202,3	
Achats	-10 451,0		-4 094,7	
Variations de stocks	-1 661,1		989,7	
MARGE BRUTE	9 851,3	45,2%	3 905,0	55,8%
Autres achats	-164,8		-112,3	
Personnel extérieur	-868,9		-275,2	
Loc., crédit bail mobil.et immob.	-560,9		-456,9	
Entretiens et maintenances	-313,2		-172,9	
Assurances	-61,6		-45,3	
Honoraires et documentation	-189,2		-122,9	
Communication extérieure	-155,0		-51,5	
Transports	-322,4		-134,4	
Déplacements et réceptions	-465,0		-203,4	
Poste et téléphones	-61,8		-48,5	
Services bancaires	-100,0		-69,1	
Autres charges ou produits	-8,0		-4,6	
VALEUR AJOUTEE	6 580,5	30,2%	2 208,1	31,5%
Impôts et taxes (hors FP)	-251,3		-134,0	
Impôts et taxes (liés aux FP)	-76,8		-65,7	
Salaires	-4 658,0		-2 924,9	
Charges sociales	-1 728,3		-1 148,1	
EXC. BRUT D'EXPLOITATION	-133,9	-0,6%	-2 064,7	-29,5%
Autres ch.et prod.gestion courante	65,0		-25,0	
Amortissements	-862,2		-729,6	
Variation provisions exploitation	-309,9		84,1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 241,0	-5,7%	-2 735,1	-39,1%
Produits financiers	1,2		1,3	
Charges financières	-77,3		-57,8	
RESULTAT FINANCIER	-76,1	-0,3%	-56,5	-0,8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-21,6		21,4	
RES. AV. EP. SAL.+IS	-1 338,7	-6,1%	-2 770,2	-39,6%
Epargne salariale	-0,0		-0,0	
Impôt sociétés	128,7		-0,0	
RESULTAT NET COMPTABLE	-1 209,7	-5,5%	-2 770,2	-39,6%
Amortissements	862,2		729,6	
Variation provisions exploitation	309,9		-84,1	
Plus values sur cessions d'actifs	-17,8		-29,7	
Subv. sur inv. virées au résultat	0,0		0,0	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-55,4	-0,3%	-2 154,4	-30,8%
EBITDA	-68,7	-0,3%	-2 089,6	-29,9%
EBIT	-1 240,8	-5,7%	-2 735,1	-39,1%

VII- AUTRES INFORMATIONS (en KE)

N-1	%	N	%
-----	---	---	---

Effectif à la clôture (hors stagiaires)

Direction Générale	2	1,7%	2	2,2%
Cadres et Assimilés	30	26,1%	26	28,3%
Techniciens et Employés	83	72,2%	64	69,6%
TOTAL	115		92	

Rémunération des cinq personnes les mieux rémunérées (y compris avantages en nature)

489,9	425,8
--------------	--------------

Charges des personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise

868,9	264,8
--------------	--------------

Indemnités de fin de carrière

	284,3	745,8
Somme confiée à un organisme.	11,5	11,7

Engagements reçus

Cautions bancaires	1 036,8	100,0%	1 754,0	45,9%
Garantie Etat 90% PGE			2 070,0	54,1%
TOTAL	1 036,8		3 824,0	

Engagements donnés

Nantissement fonds de commerce	233,1	12,1%	87,1	4,9%
Gage des stocks	1 700,0	87,9%	1 700,0	95,1%
TOTAL	1 933,1		1 787,1	

Participations

Participation au capital de Behringer France à hauteur de 1.1%.

Crédits baux pris en charge sur l'exercice

Bâtiment	279,6	95,4%	232,0	95,0%
Serveur informatique	13,4	4,6%	12,3	5,0%
TOTAL	293,0		244,3	

Locations prises en charge sur l'exercice

Contructions	104,2	35,5%	73,2	29,9%
Matériels et outillages	20,2	6,9%	19,9	8,1%
Licences Vault	34,6		34,6	14,2%
Véhicules	105,1	35,9%	82,9	33,9%
TOTAL	264,0		210,6	

Crédits baux

	Montant	à 1 an	à 2-5 ans	à 5 ans et +
Bâtiment	1 486,9	153,8	779,8	553,3
Serveur informatique	20,1	13,4	6,7	
TOTAL	1 506,9	167,2	786,5	553,3

Variation des impôts différés ou latents / Charges temporairement non déductibles.

	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Effort construction Participation	20,2		-7,2		13,0	
TOTAL	20,2		-7,2		13,0	

Variation des impôts différés ou latents / Eléments à imputer

	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Déficits reportables	3 262,0		2 735,0		5 997,0	
TOTAL	3 262,0		2 735,0		5 997,0	

Entreprises liées

Avances et acomptes sur immobilisations Participations	
Créances rattachées à des participations	
Comptes courants	1,0
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachées	32,8
Autres créances	
Capital souscrit appelé non versé	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	58,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 976,3
Autres dettes	
Produits de participations	
Autres produits financiers	
Charges financières	21,3

VERNET-BEHRINGER
Société par Actions Simplifiées au capital de 3 711 000 euros
Siège social : 13 rue de la Brot 21000 DIJON
400 642 187 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 18 MAI 2021

L'an deux-mille-vingt et un,
Le 18 mai,
A 10 heures,

Monsieur Kurt Christian BEHRINGER, représentant de la société BEHRINGER GMBH, Associée unique de la société VERNET BEHRINGER, Société par Actions Simplifiées au capital de 3 711 000 euros, divisé en 92 775 actions de 40 euros chacune, dont le siège est 13 rue de la Brot, 21000 DIJON,

En présence de Monsieur Pascal DENIS, en sa qualité de Président,

Et en présence de Monsieur Thierry André, représentant de la Société civile professionnelle de Commissaires aux comptes ANDRE ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,

A entrepris de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'Associée unique ou tenus à sa disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associée unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Associée unique les comptes de l'exercice écoulé et fait lecture de son rapport de gestion.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Puis l'Associée unique a pris les décisions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique constate qu'une réintégration fiscale au sens de l'article 39.4 du code général des impôts est intervenue au cours de l'exercice écoulé pour un montant de 26 104 EUR, étant précisé que cette réintégration fiscale n'a généré aucun impôt sur les sociétés

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de sa gestion au Président.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le déficit net comptable qui s'élève 2 770 171,60 EUR de la manière suivante :

En totalité au débit du compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 699 610,15 EUR.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 4 450 610,15EUR.

Rappel des distributions de dividendes au cours des derniers exercices :

	Nombre d'actions	Dividendes distribués
- 31.01.2018	10 000	00.00 EUR
- 31.01.2019	10 000	00.00 EUR
- 31.01.2020	10 000	00.00 EUR

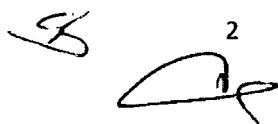
TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associé unique rappelle qu'il sera fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par des personnes interposées entre la Société et ses dirigeants et/ou l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à Monsieur Pascal DENIS et plus généralement au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

2



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé unique.

Le Président
Pascal DENIS



L'associée unique
La société BEHRINGER GMBH, représentée par Monsieur Kurt Christian BEHRINGER

